



Section **FO** des **Commerciaux** AXA France

SOMMAIRE

ÉDITO

● RÉSULTATS ÉLECTIONS

● JF GARIN QUITTE LE Réseau

● CONGÉS D'ÉTÉ C'EST QUAND VOUS VOULEZ !

● INTÉRESSEMENT C'EST BON À SAVOIR !

Résultats DP 1er tour NC

Région Ile de France : FO seconde OS avec 19 % (CGC 1ère 41%).

Région Sud Est : FO 5ème avec 8 % (CGC 2ème 24,5%)

Région Nord Est : FO 2ème OS avec 27 % (CGC 1ère avec 27,2).

Région Sud Ouest (Second tour) du 9 au 16 juin.

Région Ouest (Second tour) du 9 au 16 juin.

JF GARIN donne une nouvelle orientation à sa carrière !

C'est par un communiqué laconique que la Direction nous informe que JFG quitte le réseau. En l'espace de trois ans c'est le troisième départ. C'est troublant ! À moins que ce ne soit la conséquence de la sanction de l'ACPR qui désormais se précise ?

RÉSULTATS ÉLECTIONS LES COMMERCIAUX NON CADRES ONT CHOISI... LA CGC !

Bravo à la CGC !

Le résultat a de quoi surprendre mais c'est ainsi. La CGC a réalisé dans le collège non-cadre un véritable festival, avec par endroit des résultats déroutants. Nous redoutions la mise en place du vote électronique, nous avions raison. Les lignes hiérarchiques ont de toute évidence tourné à plein régime. En Nord Est et en Ile de France, les résultats vont au-delà de la surprise pendant que de nombreux suffrages pourtant portés sur les listes FO devenaient évanescents. Avant même la proclamation des résultats, certains exultaient déjà. Des signes qui laissent perplexes. Mais c'est ainsi et nous prenons acte du résultat sorti des urnes !

Ironie de l'histoire, il est probable, pour ne pas dire certain, que des salariés en difficulté (ça n'arrive pas qu'aux autres) vont être confrontés à des situations pour le moins inédites puisque ce sera leur hiérarchie directe qui pourrait être à la fois juge et partie. Mais c'est le verdict des urnes et la décision de près de 400 commerciaux non cadres qui ont fait le choix, ou le pari aventureux, de privilégier des liens pour le moment amicaux au détriment de leur propre intérêt en ne votant pas pour la liste la plus à même de les défendre.

Les votes ont tellement été nourris par cette mécanique « amicale » que l'ordre des listes en a été bouleversé, mettant ainsi hors course le peu de délégués CGC expérimentés en droit du travail et en propulsant à l'inverse des collègues, certes fort sympathiques, au rang d'élus alors que ceux-ci avaient juste « prêté » leur nom pour optimiser l'emprise catégorielle dans chaque inspection.

Voilà où nous mènent ces choix dépourvus de l'objet même du vote, alors que dans le réseau un avis de tempête s'annonce. Il ne faut pas perdre de vue, que chaque année 1 000 commerciaux sortent ou sont sortis du réseau. Cette année, comme l'année prochaine, hélas, n'échappera pas à la règle. Avoir à ses côtés un syndicat comme **FO**, constitue la meilleure des garanties quand on est commercial chez AXA. Et c'est en cas de « coups durs » qu'on mesure à quel point c'est précieux de disposer d'un syndicat sur qui on peut vraiment compter.

Les Commerciaux non cadres de la région Ouest et Sud Ouest ont la possibilité de remettre les choses à l'endroit en portant massivement leurs voix sur les listes

FO. Et quand on vote **FO**, on vote pour soi ! **Alors votez pour vous !**

CONGÉS D'ÉTÉ EN AOUT, VOTRE HIERARCHIE N'A PAS LE DROIT DE VOUS L'IMPOSER !

LES CONGÉS EN AOUT : Ce n'est pas automatique !! (Rappel tract FO Juin 2014)

Chaque année, la Direction, bien qu'elle nous confirme systématiquement en instance le droit des commerciaux à poser librement leur congé principal dans les périodes fixées par les dispositifs légaux (Articles L.3141-13 du code du travail et 28 et 29 des CCN de 1967 et 1972) soit **du 1er Mai au 31 Octobre**, ne peut néanmoins s'empêcher d'inciter les commerciaux à prendre leurs congés au mois... D'Août, comme si cela était obligatoire et automatique.

Ca ne l'est pas, absolument pas ! Vous pouvez donc, sans crainte aucune, positionner vos congés comme bon vous semble dans la période du 1er Mai au 31 Octobre. Cette information doit d'ailleurs être portée à la connaissance de l'ensemble des commerciaux dans des délais prédéfinis (deux mois avant son ouverture).

Quelques règles toutefois sont à noter : La période constitutive des congés démarre le 1er Juin pour s'achever le 31 mai suivant. Elle ouvre droit à **2,5 jours de congés par mois de travail effectif**, soit pour une année complète, à **30 jours ouvrables**.

Pendant la période dite des beaux jours, 4 semaines consécutives peuvent être prises. Au delà, en principe, une dérogation s'impose.

Pour les salariés relevant de la CCN des EI (RC,ATP, ADV, CMTC), après 5 ans d'ancienneté 1 jour complémentaire par an vous est octroyé, après 15 ans, 2; après 25 ans 3 et enfin après 35 ans d'ancienneté, 4 jours.

Il est également possible, comme le prévoit l'accord du 23 mai 2005, d'alimenter votre Compte Épargne Temps de votre 5^{ème} semaine (de l'exercice à venir) ainsi que des jours complémentaires pour ancienneté et ce **avant le 15 juin**.

Si vous rencontrez la moindre difficulté ou un refus de votre hiérarchie concernant : le droit, la durée, la période de vos congés, contactez sans attendre votre délégué **FO** le plus proche.

INTERESSEMENT PARTICIPATION : C'est bon à savoir !

Nous avons reçu **au soir de la clôture du scrutin du premier tour des élections** les montants de notre intéressement et de notre participation au titre de l'exercice 2014. Bien que le taux calculé de l'intéressement soit en très légère hausse (1,02 %) le montant alloué au titre de **l'intéressement a été quant à lui diminué de près de 30 %** à rémunération et à présence égale. Comme nous l'avons souligné lors de notre communication précédente, cette perte importante trouve sa source au coeur même de l'accord qui prévoit que la participation se déduit de l'intéressement calculé et comme cette année la participation est en forte progression, c'est l'intéressement versé qui est sérieusement plombé.

Sur la base de la rémunération moyenne d'AXA France, **c'est une perte moyenne de 1 450 € par salarié**.

Au regard des suffrages portés sur les listes des syndicats qui ont accepté ce principe (CGC,CFDT, UNSA) nous constatons qu'une grande majorité du personnel n'a pas du être informée. Enfin, le résultat est là on nous a privé cette année encore de **1 450 €** en moyenne. **C'est tout bonnement surréaliste !!**

Infos pratiques Intéressement : **Attention**, à défaut de réponse **avant le 16 juin** le montant global de l'intéressement vous sera versé le 10 juillet. Pour celles et ceux qui souhaitent le réinvestir partiellement ou en totalité il faudra se connecter sur le site www.axareflex.fr (vous aurez besoin de votre numéro de compte internet à 8 chiffres ainsi que du mot de passe provisoire qui se trouve au bas du courrier reçu).du 2 au 16 juin (les choix d'investissement sont modifiables jusqu'au 16 juin).

Pour la Participation : **Attention**, à défaut de réponse **avant le 16 juin** le montant de votre participation sera affecté automatiquement de la façon suivante 50 % sur le PERCO et 50 % sur le fonds AXA Euro Monétaire du PEE. Si vous reprenez tout ou partie de votre participation celle ci vous sera versée le 10 Juillet. Pour réinvestir, la procédure est identique à celle mentionnée ci-avant pour l'intéressement.

Investissement PERCO (Bloqué jusqu'au départ à la retraite). L'abondement maximum est porté à 700 €.

Exemple vous investissez 400 €, l'entreprise abonde de 400 €. Vous investissez 700 €, l'entreprise abonde de 700 €. Vous investissez 1 000 €, l'entreprise abonde de 700 €.